ART. 47 N° CL224

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL224

présenté par M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnec, rapporteur

ARTICLE 47

	TIRTICEE 47
A l'alinéa 88, substituer au mot :	
« demande »,	
le mot :	
« plainte ».	
	EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.